

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 76 Loi modifiant diverses
dispositions législatives concernant principalement le
processus d'attribution des contrats des organismes
municipaux

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 3, 4 décembre 2009 et 11, 12
janvier 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 1005-20100209

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2009	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2009	7
ORGANISATION DES TRAVAUX	7
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	8
TROISIÈME SÉANCE, LE LUNDI 11 JANVIER 2010	9
ORGANISATION DES TRAVAUX	9
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	10
QUATRIÈME SÉANCE, LE MARDI 12 JANVIER 2010	13
ORGANISATION DES TRAVAUX	13
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	14
REMARQUES FINALES	20

ANNEXES

- I. Amendements et sous-amendement adoptés
- II. Amendements retirés ou rejetés

Première séance, le jeudi 3 décembre 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 76 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2009)

Membres présents :

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Billette (Huntingdon) en remplacement de M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M. Carrière (Chapleau)

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M^{me} Maltais (Taschereau) en remplacement de M^{me} Beaudoin (Mirabel)

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M^{me} Malavoy (Taillon)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

Autre députée présente :

M^{me} Charlebois (Soulanges)

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 04, M. Morin (Montmagny-L'Islet) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lessard (Frontenac), M. Cousineau (Bertrand), M. Pinard (Saint-Maurice) et M^{me} Maltais (Taschereau) font des remarques préliminaires.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 05, la Commission reprend ses travaux.

M^{me} Maltais (Taschereau) complète ses remarques préliminaires.

M. Villeneuve (Berthier) fait des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Pinard (Saint-Maurice) propose :

QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédures, la Commission de l'aménagement du territoire tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Pinard (Saint-Maurice), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Cousineau (Bertrand), M^{me} Maltais (Taschereau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Billette (Huntingdon), M. Carrière (Chapleau), M. Lessard (Frontenac), M. Pigeon (Charlesbourg) et M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) - 5.

Abstention : M. Morin (Montmagny-L'Islet) - 1.

La motion est rejetée.

À 16 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 18 minutes.

M^{me} Maltais (Taschereau) propose :

QUE, en vertu de l'article 244 de nos règles de procédures, la Commission de l'aménagement du territoire tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende l'Ordre des urbanistes et l'Ordre des architectes du Québec, la FTQ-Construction, la CSN-Construction et la CSD-Construction.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Cousineau (Bertrand), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Cousineau (Bertrand), M^{me} Maltais (Taschereau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Billette (Huntingdon), M. Carrière (Chapleau), M. Diamond (Maskinongé), M. Lessard (Frontenac), M. Pigeon (Charlesbourg) et M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) - 6.

Abstention : M. Morin (Montmagny-L'Islet) - 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de procéder à l'étude détaillée par sujet.

À 17 h 40, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Sujet 1 : Estimation et publication de la liste des contrats (articles 10, 27, 28, 35, 53, 60, 61, 62 et 64)

Article 10 : Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 35, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Il est convenu de suspendre l'étude de l'amendement.

Le débat se poursuit.

À 21 h 43, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Cousineau (Bertrand), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Cousineau (Bertrand), M^{me} Maltais (Taschereau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Diamond (Maskinongé), M. Lessard (Frontenac), M. Mamelonet (Gaspé), M. Pigeon (Charlesbourg) et M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) - 6.

Abstention : M. Morin (Montmagny-L'Islet) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'amendement coté Am 1 suspendue précédemment.

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Après débat, l'article, amendé, est mis aux voix. À la demande de M. Cousineau (Bertrand), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Carrière (Chapleau), M. Diamond (Maskinongé), M. Lessard (Frontenac), M. Mamelonet (Gaspé), M. Pigeon (Charlesbourg) et M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) - 6.

Contre : M. Cousineau (Bertrand), M^{me} Maltais (Taschereau), M. Pinard (Saint-Maurice) et M. Villeneuve (Berthier) - 4.

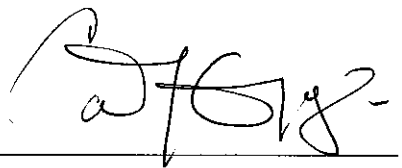
Abstention : M. Morin (Montmagny-L'Islet) - 1.

L'article 10, amendé, est adopté à la majorité des voix.

À 22 h 25, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Catherine Gréas



Norbert Morin

CG/cv

Québec, le 3 décembre 2009

Deuxième séance, le vendredi 4 décembre 2009

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 76 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2009)

Membres présents :

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

M. Diamond (Maskinongé)

M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M^{me} Maltais (Taschereau) en remplacement de M^{me} Beaudoin (Mirabel)

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M. Pinard (Saint-Maurice) en remplacement de M^{me} Malavoy (Taillon)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 13, M. Morin (Montmagny-L'Islet) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

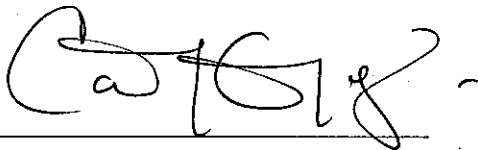
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 27 : Un débat s'engage.

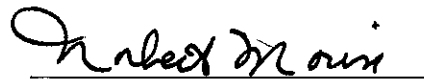
À 13 h 00, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Catherine Grétas



Norbert Morin

CG/cv

Québec, le 4 décembre 2009

Troisième séance, le lundi 11 janvier 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 76 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2009)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M^{me} Maltais (Taschereau) en remplacement de M. Pagé (Labelle)

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Matte (Portneuf) en remplacement de M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 05, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 27 (suite) : Le débat se poursuit.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 27, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 28 : Un débat s'engage.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 28, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 35 : Un débat s'engage.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 35, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 53 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 53, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Article 60 : Après débat, l'article 60 est adopté.

Article 61 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 61, amendé, est adopté.

Article 62 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 62, amendé, est adopté.

Article 64 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 64, amendé, est adopté.

À 16 h 04, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Article 64.1 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 64.1 est donc adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 64.1.

Article 64.1 (suite) : Un débat s'engage.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 64.1 est donc adopté.

Sujet 4 : Pouvoirs de vérification du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (articles 45 à 52)

Article 45 : Un débat s'engage.

À 16 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 45 et de procéder à une discussion d'ordre générale sur les articles du sujet 4.

Un débat s'engage.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'amendement introduisant l'article 50.1.

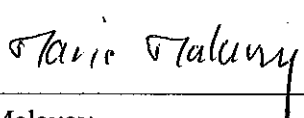
Article 50.1 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 12 janvier 2010, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Dany Henley


Marie Malavoy

DH/ag

Québec, le 11 janvier 2010

Quatrième séance, le mardi 12 janvier 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 76 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (Ordre de l'Assemblée le 25 novembre 2009)

Membres présents :

- M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président
- M. Carrière (Chapleau)
- M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Ferland (Ungava)
- M. Diamond (Maskinongé)
- M. Lehouillier (Lévis) en remplacement de M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
- M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- M^{me} Maltais (Taschereau) en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- M. Mamelonet (Gaspé)
- M. Pigeon (Charlesbourg)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Nicolas Paradis, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- M^e Andrée Drouin, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 36, M. Morin (Montmagny-L'Islet) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 50.1 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 50.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 45 suspendue précédemment.

Article 45 (suite) : Après débat, l'article 45 est adopté.

Article 46 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 46, amendé, est adopté.

Article 47 : Après débat, l'article 47 est adopté.

Article 48 : Après débat, l'article 48 est adopté.

Article 49 : Après débat, l'article 49 est adopté.

Articles 50 à 52 : Les articles 50 à 52 sont adoptés.

Sujet 2 : Interdiction de divulgation, pouvoir réglementaire du gouvernement et politique de gestion contractuelle (articles 11, 20, 29, 36, 54, 14, 23, 32, 39, 57, 17, 26, 34, 41 et 59)

Article 11 : Un débat s'engage.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 11, amendé, est adopté.

Article 20 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 20, amendé, est adopté.

Article 29 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 29, amendé, est adopté.

Article 36 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 36, amendé, est adopté.

Article 54 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 54, amendé, est adopté.

À 11 h 23, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 06, la Commission reprend ses travaux.

Article 14 : Un débat s'engage.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 14 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 5 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Cousineau (Bertrand) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

À 15 h 14, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Cousineau (Bertrand) retire le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

M. Cousineau (Bertrand) propose l'amendement coté Sam 1 (annexe I).

Le sous-amendement est adopté.

L'amendement, amendé, est adopté.

Un débat s'engage.

À 15 h 48, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Il est convenu de permettre à M^e Drouin de prendre la parole.

Après débat, l'article 14, amendé, est adopté.

À 15 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 23 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 23, amendé, est adopté.

Article 32 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 32, amendé, est adopté.

Article 39 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 39, amendé, est adopté.

Article 57 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 57, amendé, est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 26 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 26, amendé, est adopté.

Articles 34, 41 et 59 : Les articles 34, 41 et 59 sont adoptés.

Il est convenu d'étudier l'article 63.

Article 63 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 63, amendé, est adopté.

À 16 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Sujet 3 : Modifications de concordance (articles 1 à 9, 18, 19, 42, 43, 44, 12, 13, 15, 16, 21, 22, 24, 25, 30, 31, 33, 37, 38, 40, 55, 56 et 58)

Article 1 : Un débat s'engage.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 4, amendé, est adopté.

Article 5 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 27 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 28 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté.

Article 7 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 29 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 7, amendé, est adopté.

Article 8 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 30 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 8, amendé, est adopté.

Articles 9 et 18 : Les articles 9 et 18 sont adoptés.

Article 19 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 31 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 19, amendé, est adopté.

Article 42 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 32 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 42, amendé, est adopté.

Article 43 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 33 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 43, amendé, est adopté.

Article 44 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 34 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 44, amendé, est adopté.

À 17 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Articles 13, 15, 16, 21, 22, 24, 25, 30, 31, 33, 37 et 38 : Les articles 13, 15, 16, 21, 22, 24, 25, 30, 31, 33, 37 et 38 sont adoptés.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Articles 55 et 56 : Les articles 55 et 56 sont adoptés.

Article 58 : Après débat, l'article 58 est adopté.

Sujet 5 : Disposition finale (article 65)

Article 65 : Un débat s'engage.

À 17 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 35 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 65, amendé, est adopté.

Sur la motion de M. Morin (Montmagny-L'Islet), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

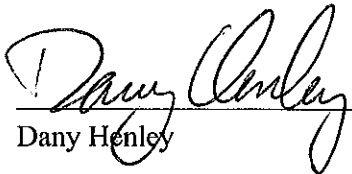
REMARQUES FINALES

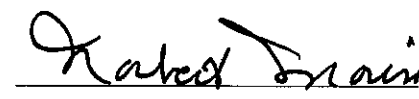
M. Cousineau (Bertrand) et M. Lessard (Frontenac) font des remarques finales.

À 18 h 01, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le vice-président de la Commission,


Dany Henley


Norbert Morin

DH/ag

Québec, le 12 janvier 2010

ANNEXE I

Amendements et sous-amendement adoptés

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 10

1° Remplacer, dans le quatrième alinéa du texte anglais de l'article 477.5 proposé par l'article 10, les mots « the rules » par les mots « a rule ».

2° Remplacer, dans le premier alinéa du texte anglais de l'article 477.7 proposé par l'article 10, le mot « posted » par le mot « published ».

Adopté
tt

PROJET DE LOI N° 76

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 27 (961.3)

Dans le texte anglais de l'article 961.3 proposé par l'article 27 :

- 1° supprimer, dans le quatrième alinéa, « the following information : »;
- 2° remplacer, dans le cinquième alinéa, les mots « entered into » par le mot « made ».

*Adopté
m*

*Ann 2
Art 27
(961.3)*

PROJET DE LOI N° 76

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 28 (105.2)

Supprimer, dans le quatrième alinéa du texte anglais de l'article 105.2 proposé par l'article 28, « the following information : ».

Adopté

*Am3
Art 28
(105.2)*

PROJET DE LOI N° 76

Am 4
Art 35
(981)

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 35

1° Remplacer, dans le texte anglais de l'article 98.1 proposé par l'article 35, le mot « made » par les mots « entered into ».

2° Supprimer, dans le quatrième alinéa du texte anglais de l'article 98.2 proposé par l'article 35, « the following information : ».

3° Remplacer, dans le premier alinéa du texte anglais de l'article 98.4 proposé par l'article 35, les mots « the expenditure of a contract » par les mots « a contract involving an expenditure ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 76

Ann 5
Art 53
(92.2)

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 53

1° Remplacer, dans le quatrième alinéa du texte anglais de l'article 92.2 proposé par l'article 53, les mots « a contract is subject to any of the rules for awarding » par les mots « the contract is subject to a rule governing the awarding of ».

2° Remplacer, dans le texte anglais de l'article 92.3 proposé par l'article 53, le mot « posted » par le mot « published ».

Adopté
m

PROJET DE LOI N° 76

Ann 6
Art 61

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 61

Remplacer dans la dernière ligne « 1^{er} avril 2010 » par « (indiquer ici la date qui suit de six mois celle de la sanction de la présente loi) ».

Adopté
11/11

PROJET DE LOI N° 76

Am 7
Art 62

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 62

Remplacer dans la dernière ligne « 1^{er} avril 2010 » par « (indiquer ici la date qui suit de six mois celle de la sanction de la présente loi) ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 76

Am 8
Art 64

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 64

Remplacer dans la première ligne « 1^{er} avril 2010 » par « (indiquer ici la date qui suit de six mois celle de la sanction de la présente loi) ».

Adopté
par

PROJET DE LOI N° 76

Ann 9
Art 64.1

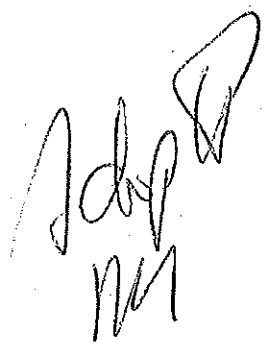
LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 64.1

Insérer, après l'article 64, le suivant :

« **64.1.** Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, lorsqu'une demande lui est formulée avant le (*indiquer ici la date qui suit de six mois celle de la sanction de la présente loi*) par une municipalité, une communauté métropolitaine, une société de transport en commun ou toute autre personne à laquelle s'applique l'article 477.5 de la Loi sur les cités et villes ou 961.3 du Code municipal du Québec, édictés par les articles 10 et 27, remplacer pour la demanderesse la date du (*indiquer ici la date qui suit de six mois celle de la sanction de la présente loi*) prévue à l'un ou l'autre des articles 62 et 64 par une date postérieure. ».


NM

PROJET DE LOI N° 76

Am 10
Art 50.1

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 50.1

Insérer, après l'article 50, le suivant :

« 50.1. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 16, du suivant :

« 16.1. Malgré toute loi générale ou spéciale, une personne désignée conformément à l'article 15 ou à l'article 16 ne peut être contrainte de faire une déposition ayant trait à un renseignement obtenu dans l'exercice de ses fonctions ou de produire un document contenant un tel renseignement.

Cette personne ne peut être poursuivie en justice en raison d'une omission ou d'un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

Sauf une question de compétence, aucun recours en vertu de l'article 33 du Code de procédure civile (chapitre C-25) ou recours extraordinaire au sens de ce code ne peut être exercé ni aucune injonction accordée contre la personne désignée conformément à l'article 15 ou à l'article 16 lorsqu'elle agit en sa qualité officielle.

Un juge de la Cour d'appel peut, sur requête, annuler sommairement toute procédure entreprise ou décision rendue à l'encontre des dispositions du premier alinéa. ». ».

Adopté
MM

PROJET DE LOI N° 76

Am 11
Art 46
(13)

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 46

Ajouter, à la fin du premier alinéa de l'article 13
proposé, la phrase suivante : « lorsque la
lettre est transmise à un organisme municipal
autre qu'une municipalité locale, le ministre
en transmet une copie à toute municipalité
locale ayant un lien avec cet organisme. ».

Adopté
MM

PROJET DE LOI N° 76

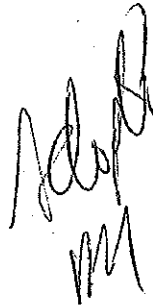
Ann 12
Art 11

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 11

Insérer, dans la troisième ligne du paragraphe 3.1 proposé par l'article 11 et après le mot « divulgué », ce qui suit : « par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité ».



Am 13
Ad 20

PROJET DE LOI N° 76

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 20

Insérer, dans la troisième ligne du paragraphe 3.1 proposé par l'article 20 et après le mot « divulgué », ce qui suit : « par un membre du conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité ».

Adopté
MM

PROJET DE LOI N° 76

Am 14/
Art 29

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 29

Insérer, dans la sixième ligne et après le mot « divulgué », ce qui suit : « par un membre du conseil ou par un employé de la Communauté ».

Adopté
PM

PROJET DE LOI N° 76

Ann 5
Art 36

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 36

Insérer, dans la sixième ligne et après le mot « divulgué », ce qui suit : « par un membre du conseil ou par un employé de la Communauté ».

Adopté
24/11/18

PROJET DE LOI N° 76

Am 16
Art 54

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 54

Insérer, dans la sixième ligne et après le mot « divulgué », ce qui suit : « par un membre du conseil d'administration ou par un employé de la société ».

Adopté
DH

Sous-amendement

Art. 14 (573.3.1.2.)

Am 17
SAM,
Art 14
(573.3.1.2)

Remplacer « favorisant ~~les~~ » par « visant à
~~assurer~~ ~~de~~ ».

Adopté

PROJET DE LOI N° 76

Ann 17
Art 14
(573.3.1.2)

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 14 (573.3.1.2)

1° Insérer, dans le troisième alinéa de l'article 573.3.1.2 proposé par l'article 14 et après le paragraphe 2°, le paragraphe suivant :

Favorisant le respect de la
« 2.1° des mesures ~~visant à assurer que, dans toute communication préalable à l'attribution d'un contrat, tout soumissionnaire et toute personne qui conclut le contrat avec la municipalité, ainsi que l'un de ses représentants, ont respecté la~~ Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et le Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi » ; *L du*

2° Insérer, après le quatrième alinéa de l'article 573.3.1.2 proposé par l'article 14, l'alinéa suivant :

« Toute municipalité doit rendre sa politique accessible en tout temps en la publiant sur le site Internet où elle publie la liste visée à l'article 477.5. ».

*Adopté
MM*

PROJET DE LOI N° 76

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 14 (573.3.1.2)

Retirer, dans l'article 573.3.1.2, le
quatrième alinéa.

Adopté
mm

PROJET DE LOI N° 76

Am 19
Sit 23
(938.1.2)

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 23 (938.1.2)

1° Insérer, dans le troisième alinéa de l'article 938.1.2 proposé par l'article 23 et après le paragraphe 2°, le paragraphe suivant : *visant à assurer*

~~« 2.1° des mesures visant à assurer que, dans toute communication préalable à l'attribution d'un contrat, tout soumissionnaire et toute personne qui conclut le contrat avec la municipalité, ainsi que l'un de ses représentants, ont respecté la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et le Code de déontologie des lobbystes adopté en vertu de cette loi » ;~~
favorisant le respect de
du :

2° Insérer, après le quatrième alinéa de l'article 938.1.2 proposé par l'article 23, l'alinéa suivant :

« Toute municipalité doit rendre sa politique accessible en tout temps en la publiant sur le site Internet où elle publie la liste visée à l'article 961.3. ».

1.1° Retirer, dans l'article 938.1.2 proposé,
le quatrième alinéa ;

Adopté
12/1

PROJET DE LOI N° 76

Am 20
Art 32

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 32 (113.2)

1° Insérer, dans le troisième alinéa de l'article 113.2 proposé par l'article 32 et après le paragraphe 2°, le paragraphe suivant :

visent à assurer
~~« 2.1° des mesures visant à assurer que, dans toute communication préalable à l'attribution d'un contrat, tout soumissionnaire et toute personne qui conclut le contrat avec la Communauté, ainsi que l'un de ses représentants, ont respecté la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et le Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi ; »~~
favorisant le respect de
du

2° Insérer, après le quatrième alinéa de l'article 113.2 proposé par l'article 32, l'alinéa suivant :

« La Communauté doit rendre sa politique accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet. ».

1.1° Retirer, dans l'article 113.2 proposé,
le quatrième alinéa ;

[Signature]

An 4
Art 39

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 39 (106.2)

1° Insérer, dans le troisième alinéa de l'article 106.2 proposé par l'article 39 et après le paragraphe 2°, le paragraphe suivant : *visant à assurer*

~~« 2.1° des mesures visant à assurer que, dans toute communication préalable à l'attribution d'un contrat, tout soumissionnaire et toute personne qui conclut le contrat avec la Communauté, ainsi que l'un de ses représentants, ont respecté la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et le Code de déontologie des lobbystes adopté en vertu de cette loi ; » ;~~
facilitant le respect de
Code

2° Insérer, après le quatrième alinéa de l'article 106.2 proposé par l'article 39, l'alinéa suivant :

« La Communauté doit rendre sa politique accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet. ».

1.1° Retirer, dans l'article 106.2 proposé, le quatrième alinéa ;

Adopté
PM

Ann 22
Art 57

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 57

1° Remplacer, dans le premier alinéa du texte anglais de l'article 103.1 proposé par l'article 57, les mots « for the awarding » par les mots « relating to the awarding ».

2° Insérer, dans le troisième alinéa de l'article 103.2 proposé par l'article 57 et après le paragraphe 2°, le paragraphe suivant :

« 2.1° des mesures *visant à assurer le respect de* ~~visant à assurer que, dans toute communication préalable à l'attribution d'un contrat, tout soumissionnaire et toute personne qui conclut le contrat avec la société, ainsi que l'un de ses représentants, ont respecté~~ la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et le Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi » ; *Loi*

3° Insérer, après le quatrième alinéa de l'article 103.2 proposé par l'article 57, l'alinéa suivant :

« La société doit rendre sa politique accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet. ».

2.1° Retirer, dans l'article 103.2 proposé, le quatrième alinéa ;

Adopté
mi

PROJET DE LOI N° 76

Am 23
Ad 26

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

AMENDEMENT

ARTICLE 26

Remplacer, dans le paragraphe 3 du texte anglais, « section 573.3.0.1 » par
« article 938.0.1 ».

Adopté
M

PROJET DE LOI N° 76

Ann 24
Art 63

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 63

Remplacer dans la dernière ligne « 1^{er} avril 2010 » par « (indiquer ici la date qui suit de six mois celle de la sanction de la présente loi) ».

Adopté
MM

PROJET DE LOI N° 76

Am 25
Art 1

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 1

Supprimer, à la fin du paragraphe 2°,
de « et du quatrième alinéa de
l'article 573.3.1.2 ».

Adopté
MM

Ann 26
Art 4

PROJET DE LOI N° 76

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 4

Supprimer, à la fin, « et du quatrième
alinéa de l'article 573.3.1.2 ».

Adopté
mi

PROJET DE LOI N° 76

Am 27
Art 5

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 5

Supprimer, à la fin du paragraphe 2°,
« et de quatrième alinéa de l'arti-
cle 573.3.1.2 ».

Adopté
MM

PROJET DE LOI N° 76

Anu 28
Sot 6

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES
CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX

AMENDEMENT

ARTICLE 6

Supprimer, à la fin du paragraphe 2°,
« et du quatrième alinéa de l'article
573.3.1.2 ».

Adopté
par

Projet de Loi 76

Amenagement

Article 7

Supprimer, à la fin du paragraphe 2°
« et du quatrième alinéa de l'arti-
cle 573.3.1.2 ».

Adopté
un

Am 29
Art 7

Ann 30
Art 8

Projet de loi 76

Amendement

Article 8

Supprimer, à la fin du paragraphe 2°,
de « et du quatrième alinéa de
l'article 573.3.1.2 ».

Adopté
16/11

Projet de loi 76

Amendement

Am 31
St 19

Article 19

Supprimer, à la fin du paragraphe 2°,
« et du quatrième alinéa de l'article
938.1.2 ».

Adopté
N4

Projet de loi 76

Ann 32
Art 42

Amendement

Article 42

Supprimer, dans le paragraphe 3°,

- « et du quatrième alinéa de
l'article 573.3.1.2 »;

- « et du quatrième alinéa de
l'article 938.1.2 ».

Adopté
12/1

Projet de loi 76
Amendement

Am 33
Art 43

Article 43

Supprimer, dans le paragraphe 3°,

- « et du quatrième alinéa de l'article 573.3.1.2 » ;
- « et du quatrième alinéa de l'article 938.1.2 ».

Adopté
M

Projet de loi 76

Am 34
Art 44

Amendement

Article 44

Supprimer, à la fin du paragraphe
2°, « et du quatrième alinéa de
l'article 938.1.2 ».

Adopté
MM

Projet de loi 76

Am 35

Amendement

Art 65

Article 65

Remplacer, à la fin, les mots
« qui entreront en vigueur à la
date fixée par le gouvernement »
par « qui entreront en vigueur le
(indiquer ici la date qui suit de
six mois celle de la sanction de
la présente loi) ».

Adopté
M

ANNEXE II

Amendements retirés ou rejetés

Am 17
SMA
Art 14

Sous-amendement

Article 14 (573.3.1.2)

Remplacer R^{e} favorisant le R^{e} par R^{e} visant à s'assurer du R^{e}
et insérer après le mot R^{e} les mots R^{e} par tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants.

Relatif
M

Ama

Art 10

(477.7)

Amendement

Art. 10

Retirer l'article 477.7.

Rejeté
H